

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 DEC. 2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A299

OBJET : Ressources - Ressources humaines - Création de postes et transfert du personnel dans le cadre de l'ouverture de la Médiathèque des Carmes

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaients Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGÉAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_2_03

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Madame le Président

Politique publique : Ressources

Thématique : Ressources humaines

Objet : Création de postes et transfert du personnel dans le cadre de l'ouverture de la Médiathèque des Carmes
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet la création de postes dans le cadre de l'ouverture de la médiathèque intercommunale «Médiathèque des Carmes»

Exposé des motifs :

PREAMBULE

Le projet de la médiathèque à Pertuis a été déclaré d'intérêt communautaire par le Conseil communautaire du 25 mars 2002. En effet, la Communauté d'agglomération s'est engagée depuis 2001 dans une réflexion sur les équipements culturels d'intérêt communautaire. Le projet pertuisien s'inscrit dans la démarche de cohérence de l'offre culturelle au sein du territoire et dans l'amélioration de la répartition territoriale des fonctions culturelles de centralité. La population à desservir est de 43 968 habitants dont 19 141 Pertuisiens. Le Conseil de Communauté du 21 mai 2015 a validé les grandes orientations du projet

scientifique, éducatif, culturel et social et a nommé la médiathèque intercommunale, « Médiathèque des Carmes ».

Le Projet

La médiathèque des Carmes se doit de répondre aux exigences des bibliothèques de type « *troisième lieu* ». La médiathèque devient espace de vie, de formation et de sociabilité, tout autant que réservoir de connaissances et d'information. Seul service public culturel ouvert à tous, elle contribuera à réduire les fractures tant sociales que numériques.

Ses espaces doivent être les plus modulables possibles afin de permettre une évolution de ses fonctions. Leur modularité, leur absence de cloisonnement ont également pour objectif de ne pas obstruer la beauté architecturale du site et d'en permettre des visites purement touristiques. Ils auront parfois une double vocation : l'auditorium permettra l'accueil de conférences, de petites formes théâtrales mais pourra également être mis à disposition (location) des entreprises pour l'accueil de séminaires.

La terrasse sera ouverte permettant d'offrir des lieux de détente et de bénéficier pleinement de la vue sur la Plaine de la Durance.

En outre, plutôt qu'un réservoir de ressources documentaires (chevauchant les missions des Bibliothèques Départementales de Prêt), un portail documentaire intercommunal sera développé. La Médiathèque des Carmes sera ainsi moteur d'une dynamique de réseau dans le but d'une mutualisation et d'un développement des services rendus à la population. Elle établira également des passerelles entre culture et économie en proposant des services aux entreprises : accueil de séminaires, livres et presse en langues étrangères à l'attention des chercheurs d'ITER et de Cadarache.

Enfin, elle sera une plate-forme d'accès au numérique : accès gratuit à Internet wifi, formation à l'informatique et Internet, services aux demandeurs d'emploi, informations sur les communes de la CPA, sur les services publics, sur les entreprises, sur le territoire.

A l'échelle du bassin de vie du Val de Durance, seront également développés des services uniques en médiathèque sur le territoire du Pays d'Aix et des Bouches-du-Rhône :

1. Un atelier de fabrication où seront mis à disposition du public toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.
2. Un espace de co-working qui sera un espace de travail partagé encourageant l'échange qui visera à créer des réseaux de travailleurs.
3. Le Projet « Archives vivantes » vise à constituer – en complémentarité des archives municipales - une base de données patrimoniale, essentiellement accessible via le futur portail documentaire intercommunal. Constituée selon un mode participatif, elle abordera divers aspects de l'histoire récente des villes du réseau. La collecte d'archives personnelles sera l'occasion d'une approche subjective de cette question.

Les collections de la médiathèque des Carmes seront organisées en 8 pôles documentaires représentant un volume de 60 000 documents (livres, CD, DVD, presse, livres numériques).

Ouverture

Les horaires d'ouverture doivent être les plus larges possibles et s'adapter au temps libre des usagers. Il est donc préconisé une ouverture *a minima* de 33 heures avec une amplitude horaire allant de 10H à 19H, dont le 1^{er} dimanche de chaque mois (les jours d'affluence étant les mercredi et samedi). Une ouverture différenciée pourra être pratiquée pour l'auditorium, la galerie d'exposition et l'espace Atelier de fabrication, ces services pouvant être autonomes.

Personnel

L'activité de cet établissement et l'amplitude horaire d'ouverture nécessite l'emploi de 22 agents permanents. La superficie de la médiathèque intercommunale est de 2688 m². Sa structure architecturale implique une division des espaces : couvent des Carmes à deux niveaux, espace image et son, espace jeunesse, hall avec galerie et auditorium.

Chacun de ces espaces requiert *a minima* le personnel suivant : espace image et son (1 agent), espace jeunesse (2 agents), galerie/auditorium (1 agent), collections adultes RDC (1 agent), collections adultes/adolescents R+1 (1 agent), espaces numérique et formation (2 agents) , espace accueil (1 agent), soit 9 agents à l'instant T.

Suivant les normes appliquées en bibliothèque, les besoins en personnel répondent à l'équation suivante :

1 – (Amplitude hebdomadaire d'ouverture x nombre moyen d'agents nécessaires) X 50 semaines = temps annuel de travail nécessaire à l'accueil des publics

2 – (Temps annuel de travail nécessaire / 60% du temps annuel de travail par agent) X 1.33 = nombre d'agents nécessaires.

Pour une ouverture hebdomadaire à 33 heures, 19 ETP sont donc nécessaires.

La moyenne de fréquentation quotidienne en 2014 de la bibliothèque de Pertuis (250 m²) est de 166 personnes. L'attraction du nouvel équipement engendrera une fréquentation sans commune mesure avec la précédente et pourra atteindre aisément les 1000 personnes/jour.

A titre de comparaison, 33 agents sont prévus dans la médiathèque de Vitrolles (2850 m², 42h d'ouverture hebdomadaire) ; 21 agents exercent à Gardanne dans une médiathèque de 1500 m², avec 27h d'ouverture hebdomadaire et 46 à Martigues, dans une médiathèque de 2200 m², avec 35h d'ouverture hebdomadaire.

Compte tenu de l'affectation par voie de mobilité interne ou du reclassement pour raison de santé de 5 agents de la CPA, 17 postes sont prévus en création, dont 7 postes sont réservés au transfert du personnel de la Bibliothèque de Pertuis.

Dans cette hypothèse, il est proposé la création de ces 17 postes à temps complet comme suit :

Pour le transfert du personnel de la bibliothèque de Pertuis à compter du 1^{er} janvier 2016, (Cf tableau annexe 1)

- 1 poste de directeur adjoint bibliothécaire ouvert en catégorie B dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- 1 poste de responsable son et image ouvert en catégorie B dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- 3 postes d'agent de bibliothèque ouverts en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine.
- 1 poste d'agent de bibliothèque ouvert en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
- 1 poste d'agent de bibliothèque ouvert en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Ces 7 postes créés dans le cadre du transfert représentent 5,5 postes en équivalence temps plein.

Un agent de bibliothèque est actuellement employé sous contrat à durée déterminée en remplacement de personnel indisponible jusqu'au 31 janvier 2016 ; il sera également transféré dans les conditions de statut et d'emploi initiales.

Ces 7 postes sont couverts par la CLECT et la diminution de l'attribution de compensation versée à la Ville de Pertuis à hauteur de **240 866 €**.

Annexe 1

Service	Fonction	Répartition temps de travail	Cadre d'emplois	Grade	Cat
Politique documentaire	<u>Directrice adjoint : Bibliothécaire</u> Gère la politique documentaire de l'établissement, seconde le directeur dans la gestion des ressources humaines	50 % politique documentaire et acquisitions pôle « Imaginer »	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal 1ère cl	B
Pôle action culturelle	<u>Agent de bibliothèque</u> Aide au montage des manifestations, aide à la préparation des animations, veille sur les expositions, accueille, anime	50 % animation, 25 % service public, 25 % traitement physique des collections	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique 2ème cl	C
Pôle Image et son	<u>Responsable son et image</u> Pilote le pôle ado et le pôle image et son. Constitue les collections image et son. Accueille et renseigne le public dans les domaines de l'image et du son. Anime le service dans les domaines de l'image et du son	50 % renseignements image et son, 50 % acquisitions et traitement documentaire des domaines « image et son »	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation	B
Pôle jeunesse	<u>Responsable jeunesse :</u> Constitue les collections jeunesse/petite enfance. Accueille et renseigne le public dans les domaines de la jeunesse. Accueille les enfants de 0 à 5 ans	25 % encadrement, 50 % animations, 15 % acquisitions domaines «jeunesse », 10 % Service public	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine 2ème cl	C
Pôle jeunesse	<u>Agent de bibliothèque</u> Traite et équipe les collections jeunesse/petite enfance. Accueille et renseigne le public dans les domaines de la jeunesse. Accueille les enfants de 0 à 5 ans. Anime la section petite enfance.	25 % animation, 25 % service public, 25 % traitement physique des collections, 25 % préparation animations	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine 2ème cl	C
Pôle jeunesse	<u>Agent de bibliothèque</u> Traite et équipe les collections jeunesse/petite enfance. Accueille et renseigne le public dans les domaines de la jeunesse. Accueille les enfants de 0 à 5 ans. Anime la section petite enfance.	25 % animation, 25 % service public, 25 % traitement physique des collections, 25 % préparation animations	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 1ère cl	C
Pôle Numérique - Fablab	<u>Agent de bibliothèque</u> anime le fablab	50 % Maintenance des outils, 50 % formation des usagers	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine 2ème cl	C

Pour les 10 autres postes, la répartition est la suivante : (Cf tableau annexe 2)

- 1 poste de responsable de laboratoire de fabrication numérique ouvert en catégorie A et B dans les cadres d'emplois des ingénieurs et techniciens territoriaux.
- 1 poste de responsable action culturelle et développement des publics ouvert en catégorie A et B dans le cadre d'emplois des bibliothécaires et des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- 1 poste de bibliothécaire ouvert en catégorie B dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- 1 poste de responsable du pôle numérique ouvert en catégorie B dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- 1 poste d'agent de bibliothèque chargé du multimédia ouvert en catégorie B et C dans les cadres d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques et adjoints territoriaux du patrimoine.
- 1 poste de responsable fiction ouvert en catégorie B dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
- 1 poste de chargé de projet système informatique intégré de gestion des bibliothèques ouvert en catégorie B dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
- 2 postes d'agent de bibliothèque ouverts en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
- 1 poste d'agent de bibliothèque ouvert en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine.

Annexe 2

Service	Fonction	Répartition temps de travail	Cadre d'emplois	Grade	Crit
Pôle fiction	<u>Responsable fiction</u> Pilote le pôle fiction : Constitue les collections Fiction (Imaginer). Accueille et renseigne le public dans les domaines de la fiction. Accueille et renseigne les adultes	50 % animations, 25 % acquisitions domaines « Imaginer », 25 % Service public	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	B
Pôle fiction	<u>Agent de bibliothèque</u> Traite et équipe les collections Fiction. Accueille et renseigne le public dans les domaines de la Fiction. Accueille et renseigne les adultes.	50 % service public, 50 % acquisitions	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif 2ème cl	C
Pôle action culturelle	<u>Responsable chargé mission action culturelle et développement des publics</u> pilote le service, propose, coordonne et met en œuvre les actions culturelles (accueil d'auteurs, conférences, concerts, expositions, etc.)	25 % encadrement, 50 % animations, 15 % acquisitions domaines « Créer » et « imaginer », 10 % Service public	Bibliothécaires et Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques		A ET B
Pôle Image et son	<u>Agent de bibliothèque</u> Constitue les collections image et son. Accueille et renseigne le public dans les domaines de l'image et du son. Anime le service dans les domaines de l'image et du son	50 % renseignements image et son, 50 % acquisitions et traitement documentaire des domaines « image et son »	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif 1ère cl	C
Pôle Ados	<u>Bibliothécaire</u> Constitue les collections mangas, BD. Gère le public ados. Vient en renfort sur l'espace jeux vidéos et sur l'espace image et son	50 % animation espace ados, 25 % acquisitions et traitement documentaire des domaines « BD, Mangas », 25 % renfort espace « Image et son » et « Jeux vidéos »	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques		B
Pôle jeunesse	<u>Agent de bibliothèque</u> Traite et équipe les collections jeunesse/petite enfance. Accueille et renseigne le public dans les domaines de la jeunesse. Accueille les enfants de 6 à 11 ans. Anime la section jeunesse.	25 % animation, 25 % service public, 25 % traitement physique des collections, 25 % préparation animations	Adjoint territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine 2ème cl	C
Pôle numérique (animations espaces multimédias, jeux vidéo, formation)	<u>Responsable de Pôle numérique :</u> pilote le service – formation des usagers	50 % encadrement, 25 % formation, 15 % acquisitions domaines « comprendre et connaître », 10 % Service public	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques		B
Pôle numérique (animations espaces multimédias, jeux vidéo, formation)	<u>Agent de bibliothèque chargé du multimédia :</u> Anime les espaces multimédia, forme les usagers, gère les jeux vidéos	50 % formation, 25 % acquisitions domaines « comprendre et connaître », 25 % Service public	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques et adjoints territoriaux du patrimoine		B ET C
Pôle Numérique – Fablab	<u>Responsable de laboratoire de fabrication numérique</u> anime et dirige le fablab	50 % encadrement, 40 % formation des usagers, 10 % acquisitions domaines « comprendre et connaître »	Ingénieurs et techniciens territoriaux		A ET B
SIGB	<u>Chargé de projet SIGB</u> maintenance Système intégré de gestion des bibliothèques, logiciel et postes informatiques	100 %	Techniciens	Technicien principal 1ère cl	B

LES CONDITIONS DU TRANSFERT DES 7 AGENTS DE LA BIBLIOTHEQUE DE PERTUIS: APPLICATION DU REGIME INDEMNITAIRE, DE LA PRIME ANNUELLE (AIDE VACANCES) ET DES CONDITIONS D'EMPLOI

Conformément aux dispositions générales, les conditions de statut et d'emploi initiales sont maintenues. Notamment, les agents non titulaires de droit public conservent la nature de leur engagement (à durée déterminée ou indéterminée) en vigueur au moment du transfert.

Concernant le régime indemnitaire

La CPA, dans le cadre des textes réglementaires applicables, a délibéré sur l'attribution, par filière, cadre d'emplois et suivant les critères métiers, du régime indemnitaire.

Ces dispositions s'appliquent de plein droit aux agents de la Bibliothèque de Pertuis transférés au 1^{er} janvier 2016, s'ils y ont intérêt.

Au cas où le régime indemnitaire perçu par les agents à la ville de Pertuis serait plus avantageux que celui versé par la CPA, l'agent en conserve le bénéfice à titre individuel.

Concernant la prime annuelle versée par la CPA (aide vacances)

La CPA verse, en deux fois (juin et novembre), une prime annuelle dite « aide aux vacances » aux personnels éligibles désignés par la délibération applicable.

Cette disposition s'applique de plein droit aux personnels transférés dans les conditions suivantes :

Les agents transférés de la Ville de Pertuis bénéficieront ainsi de l'aide aux vacances CPA, au montant de 813.28 € annuels*, à laquelle s'ajoutera, si elle est positive, la différence avec la prime annuelle versée par la commune.

Indemnité différentielle : prime annuelle communale – Aide aux vacances communautaire

*Montant au 1/01/2015

Concernant les conditions d'emploi, temps de travail, droit aux congés et prestations sociales

Les conditions d'emploi, tels que le temps de travail, la question des rythmes et cycles de travail sont définies au CTP du 14 septembre 2015.

Les droits à congés, les conditions d'avancement, de mobilité etc..., des agents transférés sont celles applicables à la CPA à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le régime des prestations sociales et l'ensemble des avantages sociaux, tels que les titres restaurant, la participation mutuelle, applicables sont également ceux en vigueur au sein de l'établissement.

LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES 10 AUTRES AGENTS

Les postes créés sont largement ouverts à la mobilité interne à la CPA qui permettront d'envisager l'affectation d'agents.

D'autre part, compte tenu de la spécificité et de la technicité de certains postes, après déclaration des vacances d'emplois auprès Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône et en cas d'absence de candidats titulaires correspondant au profil recherché, certains recrutements se feront en application de l'article 3-3, de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Dans cette hypothèse, il est proposé de fixer l'indice de rémunération sur la base des cadres d'emplois susvisés en tenant compte de l'expérience professionnelle, des compétences et des diplômes détenus par le ou (les) candidat(s) non titulaires retenus le cas échéant.

Le coût prévisionnel annuel des 10 créations de postes nettes est estimé à 459 134 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 14 septembre 2015 ;

VU l'avis de la commission Ressources et Moyens du 10 novembre 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 26 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création des postes dans le cadre de l'ouverture de la « Médiathèques des Carmes » dans les conditions visées à la présente délibération ;
- **AUTORISER** l'inscription des dépenses au budget, chapitre 012 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre tout acte et toute décision pour l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Ressources - Ressources humaines - Création de postes et transfert du personnel dans le cadre de l'ouverture de la Médiathèque des Carmes

Inscrits	92
Votants	87
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Pour	87
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015